

(ANNEXE)

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE CONSEIL DE RECHERCHES POUR
LA DÉFENSE ET LA UNITED STATES NATIONAL AERONAUTICS
AND SPACE ADMINISTRATION

1. Le Conseil canadien de recherches pour la défense (CRD) et la *United States National Aeronautics and Space Administration* (NASA) ont affirmé leur intention mutuelle d'entreprendre en commun un programme de recherches sur l'ionosphère au moyen de satellites. Ce programme consistera à faire une étude générale de l'ionosphère depuis le prochain déclin minimum qu'atteindra bientôt le présent cycle solaire jusqu'à son degré de croissance maximum subséquent et à mettre gratuitement à la disposition de ceux qui le désirent les données scientifiques obtenues.

2. Ce programme commun d'étude de l'ionosphère prévoit le lancement d'une série de quatre satellites à intervalles appropriés au cours de la période de 1965 à 1970.

(a) Le premier de ceux-ci, désigné sous le nom d'ALOUETTE II, sera basé sur le véhicule spatial de réserve de l'ALOUETTE, auquel on apportera les modifications convenues aux dispositifs de sondage, de télémétrie et électroniques dans la mesure où le permettront les possibilités techniques et le plan d'exécution du programme. Afin d'effectuer des mesures directes coordonnées, la NASA lancera un satellite de sa série «Explorer» en même temps que l'ALOUETTE II.

(b) Les trois autres satellites porteront le nom d'ISIS (*International Satellite for Ionospheric Studies*). Il est probable que deux des satellites ISIS transporteront pour effectuer l'essai principal, une ionosonde spatiale du type à fréquence de balayage (ou une combinaison d'ionosondes du type à fréquence de balayage et à fréquence fixe), ainsi que les dispositifs requis pour des essais auxiliaires qui seront déterminés de la façon décrite à l'alinéa 3 c) du présent mémorandum. Il est entendu que ces deux véhicules spatiaux et l'ALOUETTE II seront placés sur des orbites ayant un apogée d'au moins 2,000 kilomètres avec des inclinaisons assez élevées pour obtenir des données sur la zone des aurores. On décidera de la nature et de l'orbite du troisième ISIS au cours de l'exécution du programme. Il sera peut-être nécessaire de procéder à des lancements de fusées-sondes pour essayer les pièces composantes et les dispositifs requis pour les essais et pour effectuer des essais connexes.

3. Il est convenu que ce programme sera mis en œuvre en vertu d'une entente commune entre le CRD et la NASA.

(a) L'organisme chargé de la mise en œuvre du programme convenu sera un Groupe de travail mixte du CRD et de la NASA. Le président du Groupe de travail sera nommé par la NASA et il assumera la responsabilité générale de la bonne marche de l'entreprise. On a l'intention de permettre à d'autres personnes qui participeront à l'acquisition et au dépouillement des données ou qui collaboreront au programme comme participants aux essais auxiliaires d'assister, s'il y a lieu, aux réunions du Groupe de travail mixte.

(b) Le CRD et la NASA nommeront des directeurs du programme qui se chargeront d'établir les rapports requis pour assurer la coordination technique.

(c) Le CRD et la NASA projettent d'accorder à d'autres chercheurs scientifiques la possibilité de concourir pour l'espace réservé aux essais auxiliaires. En conséquence, le CRD invitera les chercheurs du Canada à soumettre des propositions, tandis que la NASA fera de même à l'égard de ceux des États-Unis et d'autres pays, conformément à sa ligne de conduite habituelle.